

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 AOUT 2018 A 19h30

Étaient présents : M. BOUTHEMY André, BOUVIER Michel, DELAHAIE Meddy, BUSSON Françoise, GRANDGIRARD Pascal, DELALANDE Bruno, GEFFRAULT Fernand, JEULAND Stéphane, BARON Rémi, DROUILLÉ Jérôme. THIRIAU Régine.

Étaient absents : MARTIN Yannick, NIEZ Sophie, GENOUEL Angélique

Secrétaire de séance : JEULAND Stéphane

Pouvoir Angélique GENOUEL à Bruno DELALANDE

Pouvoir Yannick MARTIN à Jérôme DROUILLE

Date de la convocation : 25 AOUT 2018

Date d'affichage du compte rendu : 15 SEPTEMBRE 2018

**Monsieur Le Maire revient sur le compte rendu du dernier conseil municipal. Il n'y a aucunes questions, le compte rendu est approuvé.**

### **1. INTERCOMMUNALITE**

#### **Modifications des statuts**

**- Le conseil municipal doit statuer sur les modifications des statuts de Vitré Communauté pour valider le transfert de compétence lecture publique et santé**

#### **Lecture publique :**

- Constitution et développement du réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire de Vitré communauté, dont les actions sont ainsi définies :

- Constitution d'un catalogue et d'un portail communs pour une meilleure circulation des usagers et des documents entre les différents équipements adhérents à ce réseau,
- Mise en place et gestion de navettes, entre les bibliothèques et médiathèques membres du réseau, facilitant la circulation des documents sur le territoire,
- Création d'une carte d'abonnement unique et commune à toutes les bibliothèques et médiathèques membres du réseau,
- Acquisition de matériels dans le cadre des animations mises en place par le Centre de Ressources Arts et Lecture Publique et prêtés aux bibliothèques et médiathèques membres du réseau,
- Mise en place de formations-actions en lien avec les projets d'animations communautaires pour les équipes des établissements adhérents à ce réseau,
- Organisation de temps d'échanges professionnels et / ou de formations en lien avec les nouveaux outils déployés dans les différentes bibliothèques et médiathèques membres du réseau,
- Relais avec la Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine

- Mise en place d'actions culturelles, visant la promotion d'une culture numérique, des arts et de la lecture publique, à l'échelle communautaire.

#### **Santé :**

- Définition et animation d'une stratégie globale en matière de santé à l'échelle du territoire (coordination de l'offre de soins, passation de conventions cadre de type contrat local de santé...)

- Soutien à la maison médicale de garde portée par l'Association des médecins libéraux du Pays de Vitré. »

12 votants : 12 pour

La demande est acceptée à l'unanimité

- Un deuxième vote est demandé au conseil pour l'adhésion au réseau de Vitré Communauté, de la médiathèque de Cornillé

12 votants : 12 pour

La demande est acceptée à l'unanimité

### Approbation du rapport de la CLECT à propos du transfert de compétence "GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS" (GEMAPI)

Il est proposé :

- de valider le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT du 21 juin 2018 relatif au transfert de la compétence GEMAPI, joint en annexe ;

- de valider les montants des attributions de compensation définitives avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (joint en annexe).

Communes	population	Appartenance à quel(s) Bassin(s) Versant(s) ?	Adhésion(s) à quel(s) SIBV ?	Montant de la charge transférée Cotisation 2017	Montant de la charge transférée
ARGENTRE-DU-PLESSIS	4405	Vilaine amont (86%)	Vilaine amont	6 061,28 €	6 061,28 €
		BV de la Seiche	SBV seiche	725,14 €	725,14 €
AVAILLES-SUR-SEICHE	696	BV de la Seiche	SBV de la Seiche	837,72 €	837,72 €
BAIS	2123	Vilaine amont (3%)	Vilaine amont	109,44 €	109,44 €
		BV de la Seiche	SBV de la Seiche		1 580,00 €
BALAZE	1914	Vilaine amont (100%)	Vilaine amont	3 734,40 €	3 734,40 €
BREAL-SOUS-VITRE	650	Vilaine amont (98%)	Vilaine amont	1 053,70 €	1 053,70 €
BRIELLES	666	Vilaine amont (9%)	Vilaine amont	102,10 €	102,10 €
		BV de la Seiche	SBV de la Seiche	765,52 €	765,52 €
CHAMPEAUX	456	Vilaine amont (100%)	Vilaine amont	798,40 €	798,40 €
CHATEAUBOURG	6310	Vilaine amont (100%)	Vilaine amont	10 702,40 €	10 702,40 €
CHATILLON-EN-VENDELAIS	1726	Vilaine amont (98%), BV du Chevré (2%)	Vilaine amont	2 762,82 €	2 762,82 €
CORNILLE	865	Vilaine amont (73%)	Vilaine amont	1 113,10 €	1 113,10 €

- La cotisation de 1000€ versée au syndicat du bassin versant (GEMAPI) par la commune sera versée par Vitré Communauté, qui l'a déduira ensuite de notre dotation de compensation.

12 votants : 12 pour

La demande est acceptée à l'unanimité

## 2. TRAVAUX

- Suite au rachat de la zone d'activités par Vitré Communauté, une convention doit être passée pour l'entretien de la zone, le cout des charges d'entretien est estimée à 3474 euros qu'il faudra facturer chaque année à Vitré.

Le conseil doit approuver la convention mise en place entre Vitré Communauté et la commune.

12 votants : 12 pour

La demande est acceptée à l'unanimité

- Suite à la présence répétée des gens du voyage autour du centre culturel, des dégradations et des inquiétudes des locataires de la salle. Le conseil décide dans un premier temps un enrochement par la société Beaumont pour un montant de 5000 € entre la salle des sports et le bassin incendie et entre la salle et le terrain de

foot.

Un devis pour une clôture en grillage rigide le long du parking et de la départementale va être demandée à la société Alba clo, ainsi qu'un devis pour une borne rétractable pour empêcher l'accès aux pelouses derrière le centre culturel.

### **3. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019**

- 2 personnes ont été approchées pour effectuer le recensement de la population en 2019

Madame JEULAND Renée

Madame COMMERE Catherine

Le Montant de leur rémunération proposé par la commune sera de :

- 1.50€ par bulletin
- 0.80€ par logement
- 25€ pour la formation
- 5€ par le district
- 60€ pour les déplacements

12 votants 12 pour

La proposition est acceptée à l'unanimité

### **4. PERSONNEL COMMUNAL**

- La commune souhaite créer un poste d'agent d'entretien espaces verts-bâtiment et animateur jeunesse, pour palier aux besoins de la communes et mettre fin à la recherche d'un animateur pour le foyer des jeunes qui dure depuis plusieurs mois.

Le projet a été présenté fin juillet à Mr GABLIN Denis.

Le CDG propose un contrat d'embauche pour un an avec 2 missions à partir du 15 septembre.

- Une pour l'entretien espaces verts et bâtiment
- Une pour l'animation jeunesse, qui elle sera toujours encadrée par l'AIAJ

Le BAFA payé par la commune sera proposé à monsieur GABLIN ainsi qu'une formation bâtiment et électricité.

Un rendez-vous avec les responsables de l'AIAJ, Mr GABLIN, MR le Maire et les adjoints sera programmé prochainement pour finaliser le projet et définir le rôle de chacun.

La création du poste est proposée au vote

12 votants : 12 pour

La proposition est acceptée à l'unanimité

- Question de Mr GRANDGIRARD sur le fait que l'AIAJ supervise toujours l'animation Jeunesse alors que le projet initial était de s'en séparer.

- Réponse de Mr BOUVIER et de Mme BUSSON, seule une association comme l'AIAJ peut superviser un accueil jeunesse avec des mineurs.

## **5. FINANCES**

- Mr le Maire propose de reconduire la rémunération du percepteur de 50% de la somme demandée pour l'année soit 199.46€

12 votants : 12 pour

La proposition est acceptée à l'unanimité

- La commune bénéficie d'une redevance du RODP GAZ de 146€

Le conseil accepte l'indemnisation

-Une délibération du conseil pour accepter le remboursement des dégradations subis aux vestiaires en mai est demandée, l'indemnisation proposée par l'assurance est de 1897€

12 votants : 12 pour

La demande est acceptée à l'unanimité

## **6 QUESTIONS DIVERSES**

- La journée théâtre au village du lundi 20 août, a été un franc succès.

L'après midi 43 enfants et 26 adultes ont participé aux animations et plus d'une centaine de personnes le soir pour la pièce de théâtre.

Le conseil tient à remercier les bénévoles des associations qui participent à la mise en œuvre de la manifestation .

La prochaine réunion du C.M est fixée au Jeudi 27 septembre à 19h30.

Fin de la réunion à 21h15